INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2026-54

RÉSULTATS DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses article D. 719-8, D. 719-36-1 et D. 741-4-1 ;
Vu le Code de procédure civile, notamment ses articles 640 à 642 ;
Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment ses articles 10 et 16 ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État, notamment ses articles 6, 8 à 11 ;
Vu la délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;
Vu le Règlement intérieur, notamment son titre I ;
Vu l'arrêté d'établissement 2026-35 portant composition du comité électoral consultatif ;
Vu l'arrêté d'établissement 2026-38 du 2 octobre 2026 relatif aux élections des représentants des personnels au Conseil d'administration et à la Commission scientifique ;
Vu l'arrêté d'établissement 2026-50 du 2 novembre 2026 portant rôle et composition du bureau de vote ;
Vu l'arrêté d'établissement 2026-53 du 6 novembre 2026 relatif aux résultats des élections des représentants des personnels au Conseil d'administration et à la Commission scientifique ;
Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 26 novembre 2020, relatif au vote électronique ;
Vu le résultat des opérations électorales des 4 et 5 novembre puis 12 et 13 novembre 2026 ;
Considérant que la plateforme Bélénios a été choisie comme outil de vote électronique par internet,

ARRÊTE

Article 1er : Conseil d'administration

La candidate et le candidat suivants ont été élus au Conseil d'administration au second tour :

- Collège A :
  - Sandrine GARCIA ;
  - Jean SOLCHANY.

Article 3 : Recours

La Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), sise au palais des juridictions administratives de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la directrice de l'établissement ou par la rectrice de région académique, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Les courriers sont adressés au Président à ou la Présidente de la CCOE de l'académie de Lyon par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.

Tout électeur ainsi que la directrice de l'IEP de Lyon et la rectrice de région académique, chancelière des universités, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la Commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif de Lyon doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la Commission de contrôle des opérations électorales ou de l'autorité auprès de laquelle est présenté un recours préalable.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il est affiché dans un lieu accessible à tous les personnels, publié au recueil dématérialisé des actes administratifs et transmis par voie dématérialisée à la rectrice de région académique, chancelière des universités.

Fait à Lyon, le 16 novembre 2026
La directrice de l'IEP de Lyon,

Hélène SURREL

SCIENCES PO LYON

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

SECOND TOUR DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 12 ET VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026

NOMBRE DE SIÈGES ENCORE À POURVOIR : 2
Collège A

PROCÈS-VERBAL RÉCAPITULATIF

INSCRITS :	16	BULLETINS BLANCS OU NULS : 4	
ÉMARGEMENTS :	12	SUFFRAGES EXPRIMÉS :	8
VOTANTS :	12		

Candidat(s) : Sandrine GARCIA, professeur des universités : 6 SUFFRAGES
Jean SOLCHANY, professeur des universités : 7 SUFFRAGES

Bureau de vote composé de :
- Hélène SURREL, présidente du bureau de vote et Directrice de l'IEP ;
- Kévin CORBION, secrétaire et chargé d'études juridiques et institutionnelles.

Le scrutin est ouvert le 12/11/2026 à 9 heures.

Le scrutin est clos le 13/11/2026 à 16 heures.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

RAS

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos le 16/11/2026 à 15 h 30 est après lecture, signé par la Présidente du bureau de vote.

La Présidente du bureau de vote
Hélène SURREL

SCIENCES PO LYON

CA 2026 collège A : second tour (12 et 13/11/2026)

Langue : Français

(*Vous souhaitez aider avec les traductions ?*)

Cette élection a été dépouillée.

- ***Question?***

Sandrine GARCIA	6
Jean SOLCHANY	7
Vote blanc	4

Nombre de bulletins acceptés : 12
Vous pouvez également télécharger le résultat brut.

Voir les bulletins acceptés

À propos de cette élection

Identifiant de l'élection	m4jU11HBeyVQAs
Empreinte de l'élection	9KzR6WJ7+7LHRJrD1pbgSqiisiV5vLWyhuD0t06yE2E
Administrateur	Affaires Juridiques
Nombre d'électeurs	16
Empreinte de la liste électorale	RUlmwY8A1+RnPG0M+DAWzf8qmfw3cKICEnaeSiJo/xw
Toutes les autorités de confiance suivantes (clés de vérification) sont nécessaires pour déchiffrer le résultat :	• server (1R/9itW7lD6YzKe1NfQkeZnVhIrGRgkt5/CbH0t1rPA)
1 des 3 autorités de déchiffrement suivantes [clés publiques] sont nécessaires pour déchiffrer le résultat :	• Marie-Sophie Champion-Descloux [Pgb65f7aBUsQ7mi5ExUBGwHEf2DCpw/+tQiTq+AcnDs] • Rita Berlioz-Arthaud [RWCibEhBxUp+GQmoWd2CdKcne3FI/1AWccoaphdRvhw] • Kévin Corbion [U4+5BR1bzJtHe+qK94x4j8nanRrF3DuEQrng182pwQw]
Autorité de codes de vote	server
Empreinte des codes de vote	u/WM9ZsW/ut2qLNj6IIhBx4kzkzg7DjQceLNUlx5VvM
Empreinte du résultat chiffré	evwqrH0ezHjXZGWE6qqs9YSkMlN/PREfAIPVzUOaDLA